



Huissiers de Justice Associés

Jean Pierre MACHAT — Laurent RAFEL
Isabelle MARTINS-RAFEL — Julien LESEIGNOUX

212 rue de la République – 37110 CHATEAU-RENAULT

Tél. : 02 47 29 58 90 - Fax : 02 47 30 80 49

acthuischateau@huissiers-37.com

Site de Paiement : www.huissiers-37.com

(Bureaux secondaires : AZAY LE RIDEAU – BLERE – CHATEAU RENAULT – LOCHES)

RÉFÉRENCES : C 100757

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE SEIZE
ET LE VINGT-CINQ MAI
A 10 HEURES 30**

À LA REQUÊTE DE :

Société SARL JMM exerçant sous l'enseigne AMIKINOS inscrite au RCS sous le n°382 531 333 ayant son siège social ZA Actiloire 37330 SOUVIGNE.

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ

Celle-ci me requiert à l'effet d'effectuer trois prélèvements de 600 g sur des croquettes d'alimentation pour chat de marque «power of nature» avec la formulation «Meadowland Mix» et la formulation «Fee's favorite».

Les échantillons seront ensuite envoyés par mes soins aux fins d'analyses au laboratoire EUROFINS Analytics France, pour une recherche d'amidon sous le code d'Analyse B7099 (hydrolyse enzymatique) et une recherche d'Analyses des Proximates produits secs sous le code d'Analyse PDB18.

Déférant à cette réquisition,

J'ai Julien LESEIGNOUX, Huissier de Justice associé, membre de la SELARL ACTHUIS, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice dont le siège social est à AMBOISE (37 400), 16 Place Richelieu, soussigné ;

Procédé à mes opérations de la manière suivante :

Je me suis transporté ce jour 25/05/2016 à 10 Heures 30 à SOUVIGNE (37 330) au ZA Actiloire où là étant en présence de Monsieur MAUPILIER Joseph, associé de la Société AMIKINOS.

CONSTATATIONS FAITES PAR L'HUISSIER DE JUSTICE SOUSSIGNÉ :

Je me situe au siège de la société AMIKINOS, dans un Entrepôt de stockage fermé.

L'ensemble de l'entrepôt est en très bon état, hors d'eau, hors d'air avec un sol béton propre.

Monsieur MAUPILIER Joseph me présente les sacs de croquettes, objet de mon constat, sous emballage plastifié et papier.

Il s'agit de sacs de croquettes pour chat ainsi qu'il apparaît sur l'emballage.

Ces sacs sont posés sur des palettes en bois, en parfait état de conservation.

Ils ne présentent aucun défaut apparent et sont fermés hermétiquement par collage.

Je choisis pour mes constatations des sacs au hasard ainsi qu'il est dit ci-après.

Les échantillons prélevés d'un grammage de 600 grammes seront stockés dans des sacs de congélation fournis par mes soins.

PREMIER PRÉLÈVEMENT

Je l'effectue dans un sac de croquettes plastifié pour chat de marque «power of nature» avec la formulation «Meadowland Mix» d'un grammage de 7,5 kg.

Monsieur MAUPILIER m'indique le Numéro de lot W-363461 situé à l'arrière du sac ainsi que la date limite d'utilisation optimale 03/02/17.

Je note les références usine complètes figurant sur le sac en partie inférieure :

BB0 03/02/17 W-363461 CTC GB193E1446 21/244/7001/ABP/PTF L02 0034 20:20:18

Les deux affichettes de présentation du produit (face avant et face arrière) sont annexées au constat avec les références d'usine.

Je prélève au moyen d'une balance mécanique de marque SOEHNLE, trois (3) échantillons dans ledit paquet, dont un, sera remis au laboratoire d'analyse, un autre sera conservé par la société AMIKINOS et le dernier que je conserverai au sein de mon étude.

J'indique sur le paquet d'échantillonnage les références suivantes :

Échantillon n°1-1

25/05/2016

SELARL ACTHUIS
AMIKINOS

Échantillon n°1-2

25/05/2016

SELARL ACTHUIS
AMIKINOS

Échantillon n°1-3

25/05/2016

SELARL ACTHUIS
AMIKINOS



J'appose sur la fermeture zip de chaque sac congélation, une bande de garantie autocollante rouge.
Je remets un des sacs à la société AMIKINOS. Je dépose un sac d'échantillonnage dans un carton selon méthodologie décrite ci-dessous et j'emporte avec moi le troisième sac d'échantillonnage avec moi.



Je constate sur l'arrière du paquet notamment en langue anglaise les mentions sur la composition des croquettes Meadowland Mix.

Je reproduis ci-dessous certaines mentions de la composition :

- La teneur en protéine est indiquée en Anglais sur l'étiquette sous le vocable : « Protein 54 % »
- La teneur en matières grasses est indiquée en Anglais sur l'étiquette sous le vocable : « Fat content 21,5 % »
- La teneur en matières cellulose brute est indiquée en Anglais sur l'étiquette sous le vocable : Crude fibres 2,5 % »
- La teneur en minéraux est indiquée en Anglais sur l'étiquette sous le vocable : « Anorganic matter 10 % »

SECOND PRÉLÈVEMENT

Je constate la présence d'un sac de croquettes papier pour chat de marque «power of nature» avec la formulation « Fee's favorite » d'un grammage de 2,0 kg fermé.

Monsieur MAUPILIER m'indique le Numéro de lot w-365693 situé à l'arrière du sac ainsi que la date limite d'utilisation optimale 05/03/17.

Je note les références usine complètes :

BB0 05/03/17 W-365693 CGF GB193E1446 21/244/7001/ABP/PTF L04 0064 02:53:58

Les deux affichettes de présentation du produit (face avant et face arrière) sont annexées au constat avec les références d'usine.

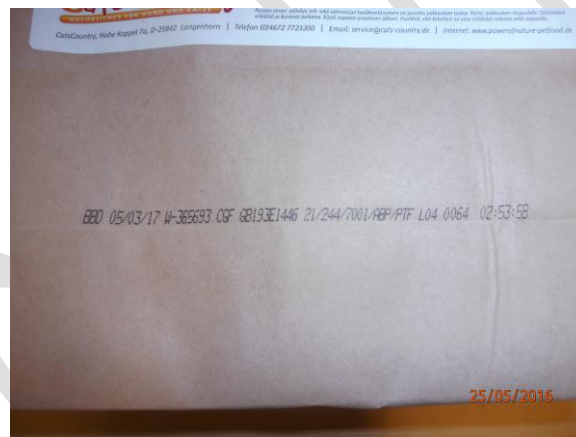
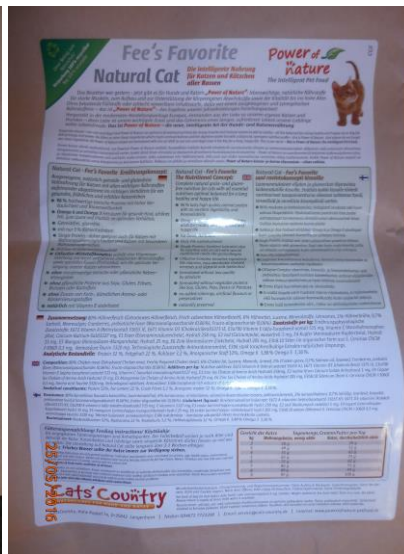
Je prélève au moyen d'une balance mécanique de marque SOEHNLE, 3 échantillons dudit paquet dont un, partira pour analyse, l'autre sera conservé par la société AMIKINOS et le dernier que je conserve au sein de mon étude.

J'indique sur le paquet d'échantillonnage les références suivantes :

Échantillon n°2-1
25/05/2016
SELARL ACTHUIS
AMIKINOS

Échantillon n°2-2
25/05/2016
SELARL ACTHUIS
AMIKINOS

Échantillon n°2-3
25/05/2016
SELARL ACTHUIS
AMIKINOS



J'appose sur la fermeture zip de chaque sac congélation, une bande de garantie autocollante rouge.
Je remets un des sacs à la société AMIKINOS. Je dépose un sac d'échantillonnage dans un carton selon méthodologie décrite ci-dessous et j'emporte avec moi le troisième sac d'échantillonnage avec moi.



25/05/2016

Je constate sur l'arrière du paquet notamment en langue anglaise les mentions sur la composition des croquettes Fee's Favorite.

Je reproduis ci-dessous certaines mentions de la composition :

- La teneur en protéine est indiquée en Anglais sur l'étiquette sous le vocable : « Protein 52 % »
- La teneur en matières grasses est indiquée en Anglais sur l'étiquette sous le vocable : « Fat content 22 % »
- La teneur en matières cellulose brute est indiquée en Anglais sur l'étiquette sous le vocable : Crude fibres 3,2 % »
- La teneur en minéraux est indiquée en Anglais sur l'étiquette sous le vocable : « Anorganic matter 12 % »



Je place les deux échantillons (1-1 et 2-1) ainsi que les fiches descriptives des analyses à effectuer par le laboratoire EUROFINS Analytics France, dans un carton que je ferme à l'aide d'une bande de garantie autocollante.

J'annexe à mon constat, une copie du bon de commande et la demande d'analyse en date du 24/05/2016.

Selon les informations du laboratoire EUROFINS Analytics France, il s'engage à effectuer une analyse des Proximates produits secs sous le code analyse PDB18-1 selon le descriptif ci-dessous et reproduit à l'identique :

Applicable sur Pet Food secs - Matières Premières (céréales et dérivés et Aliments des Animaux)

Quantité d'échantillon : Optimum 500 g Minimum 200 g

- Humidité à 102-103°C (sur sable) [AA001 □] interne, adaptée de NF V 04-401 ; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Additifs et ingrédients; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Aliments pour animaux; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Céréales; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Houblon; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Légumes secs, séchés; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Oléagineux, protéagineux; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Plantes, non-aliments; interne, adaptée de NF V 04-401 ; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Additifs et ingrédients; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Aliments pour animaux; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Céréales; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Houblon; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Légumes secs, séchés; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Oléagineux, protéagineux; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Plantes, non-aliments; interne, adaptée de NF V 04-401 ;Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Additifs et ingrédients; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Aliments pour animaux; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Céréales; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Houblon; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Légumes secs, séchés; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Oléagineux, protéagineux; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Plantes, non-aliments LQ/LD dépendent du type d'échantillon Acide gras; Extrait; Extrait sec; Taux d'humidité (LQ 0.5g/100 g)(LD 0.5g/100 g)

- Cendres Brutes à 550 °C [AA083 □] Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Cendres Brutes (LQ 0.28g/100 g)(LD 0.28g/100 g)

- Protéines [C0090□] interne, adaptée de NF V 04-407 Viandes et dérivés; interne, adaptée de NF V 04-407 Produit de la pêche; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Aliments pour animaux; interne, adaptée de l'Arrêté du 08/09/1977 ; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Mélasses; Méthode

interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Grains de céréales; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Houblon; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Oléagineux, protéagineux; Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009 Plantes, non-aliments; interne, adaptée de l'Arrêté du 08/09/1977 Farine (oléagineux /protéagineux); adaptée de la norme NF EN ISO 8968-1 Laits et produits laitiers

LQ/LD dépendent du type d'échantillon

Azote total (LQ 0.08g/100 g)(LD 0.05g/100 g); Protéines (Nx6.25) (Kjeldahl)(LQ 0.5g/100 g) (LD 0.3g/100g)

- **Matières Grasses Totales** (procédé B) [AA085] Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009
Matières Grasses Totales après hydrolyse acide (LQ 0.71g/100 g)(LD 0.71g/100 g)

- **Cellulose brute** (Fibersac) [A7368] Interne
Cellulose brute (LQ 0.4g/100 g)

Selon les informations du laboratoire EUROFINS Analytics France, il s'engage à effectuer une analyse de l'Amidon (hydrolyse enzymatique) sous le code analyse B7099 selon le descriptif ci-dessous et reproduit à l'identique :

Détermination de l'amidon NATIF

Méthode Élimination des sucres solubles et des produits de dégradation de l'amidon par un lavage à l'éthanol 40 %. Hydrolyse enzymatique (amyloglucosidase) et quantification du D-glucose par dosage enzymatique.

Applicable sur Aliment, alimentation animale (perte humidité au broyage non prise en compte dans l'expression du résultat)
(Not accredited): Café, produit dérivé (exc grain&liquide), Sel d'ail, Mayonnaise, Thé et produits dérivés, Vinaigre

Portée de l'accréditation

NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0287: Céréales, Aliments pour animaux, Produit de la pêche, Fruits /fruits à coque, Viandes et dérivés, Produits alimentaires élaborés, Légumes secs, séchés, Sucres, Légumes

Paramètres

	LQ	LD
Amidon	0.35	0.35 g/100 g
Reproductibilité R0 = 0.49 R1 = 14 %		

Quantité d'échantillon Optimum 100 g Minimum 50 g

Méthode de référence Méthode interne
adaptée de NF V 03-606 Aliments pour animaux
- grinding 0.5 mm DBP0B Broyage à 0.5 mm

Tests de préparation/liés

Je quitte ensuite les lieux pour retourner à mon étude sise CHATEAU-RENAULT au 212 rue de la République avec le carton contenant les deux échantillons destinés au laboratoire comme décrits ci-dessus et les deux échantillons destinés à être conservés en mon étude.

J'appose sur le carton une feuille de livraison pour la société TNT et des scellés empêchant toute ouverture comprenant mon sceau et ma signature.

Adresse de destination :

Laboratoire EUROFINS Analytics France
rue Pierre Adolphe Bobierre
BP 42301
F-44323 Nantes



À 16 h 00, un chauffeur avec un camion TNT se présente en mon étude.
Il se présente comme étant Monsieur ESSAIL Ziniab, chauffeur livreur de la société TNT. Je lui remets le carton contenant les échantillons en main propre.
Il vérifie la validité de l'envoi et il me confirme que tout est en ordre.
Puis il repart avec le colis.

**L'AN DEUX MILLE SEIZE
ET LE TRENTE-ET-UN MAI
A 13 HEURES 16**

J'ai Julien LESEIGNOUX, Huissier de Justice associé, membre de la SELARL ACTHUIS, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice dont le siège social est à AMBOISE (37 400), 16 Place Richelieu, soussigné ;

Atteste avoir réceptionné par courriel de l'adresse suivante : ServiceCodageEuanna@eurofins.com

Un accusé réception reproduit par copier/coller ci-dessous :

À l'attention de : Julien Leseignoux

Bonjour,
Veuillez trouver ci-joint un accusé de réception concernant le(s) 2 échantillon(s) reçu(s) le 30/05/2016 07:08:32.

Cordialement,
Laboratoire Eurofins

The information transmitted is intended only for the person or entity to which it is addressed and may contain confidential and/or privileged material. Any review, retransmission, dissemination or other use of, or taking of any action in reliance upon this information by persons or entities other than the intended recipient is prohibited. If you receive this in error, please contact the sender and delete the material from any computer. The integrity and security of this message cannot be guaranteed and it may be subject to data corruption, interception and unauthorised amendment, for which we accept no liability. The sender therefore is in no way liable for any errors or omissions in the content of this message, which may arise as a result of email transmission. If verification is required, please request a hard copy. We take reasonable precautions to ensure our emails are without viruses. You need, however, to verify that this email and any attachments are without viruses, as we can take no responsibility for any computer viruses, which might be transferred by way of this email. We may monitor all email communication through our networks. If you contact us by email, we may store your name and address to facilitate communication.

Une pièce jointe sous format .PDF était jointe contenant l'Accusé de réception d'échantillons pour analyse. Celle-ci est annexée au présent constat.

**L'AN DEUX MILLE SEIZE
ET LE DIX JUIN
A 11 HEURES 03**

J'ai Julien LESEIGNOUX, Huissier de Justice associé, membre de la SELARL ACTHUIS, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice dont le siège social est à AMBOISE (37 400), 16 Place Richelieu, soussigné ;

Atteste avoir réceptionné par courriel de l'adresse suivante : ServiceClient EAF@eurofins.com

Les résultats reproduits par copier/coller ci-dessous :

ÉCHANTILLON N° 1-1

Coordinateur technique de votre dossier :	Marie Jaillais		
Notre référence :	370-2016-10109370/ AR-16-AA-108373-02	Type :	EX
Référence client :	ECHANTILON N°1-1		
Description de l'échantillon :	MEADOWLAND MIX NVMEA		
	25/05/2016 SELARL ACTHUIS AMIKINOS		
Conditionnement :	602 g		
Date de réception :	30/05/2016	Date de mise en analyse :	01/06/2016

Prélèvement/Transport : TNT
Analyse demandée : AAC: Amidon
PDB18: Analyses des Proximates produits Secs

Analyses compositionnelles

Résultats (incertitude)

C0090	AA	Protéines	Méthode : Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009	
	(a)	Azote total		7.86 (± 0.24) g/100 g
	(a)	Protéines (Nx6.25) (Kjeldahl)		49.2 (± 1.5) g/100 g
B7099	AA	Amidon (hydrolyse enzymatique)	Méthode :interne, adaptée de NF V03-606, Méthode Enzymatique	
	(a)	Amidon		7.8 (± 1.1) g/100 g
A7368	AA	Cellulose brute (Fibersac)	Méthode :interne, Gravimétrie	
	(a)	Cellulose brute		1.3 (± 0.7) g/100 g
AA085	AA	Matières Grasses Totales (procédé B)	Méthode :Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009	
	(a)	Matières Grasses Totales après hydrolyse acide		19.3 (± 1.0) g/100 g
A083	AA	Cendres Brutes à 550 °C	Méthode :Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009	
	(a)	Cendres Brutes		9.1 (± 0.3) g/100 g
A01	AA	Humidité à 102-103°C (sur sable)	Méthode :Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009	
	(a)	Extrait sec		94.2 g/100 g
	(a)	Humidité		5.8 (± 0.5) g/100 g

ÉCHANTILLON N°2-1

Coordinateur technique de votre dossier : Marie Jaillais
Notre référence : 370-2016-10109371/ AR-16-AA-108373-02 Type : EX
Référence client : ECHANTILON N°1-1
Description de l'échantillon : FEE'S FAVORITE NCAT
25/05/2016 SELARL ACTHUIS AMIKINOS
Conditionnement : 620 g
Date de réception : 30/05/2016 Date de mise en analyse : 01/06/2016
Prélèvement/Transport : TNT
Analyse demandée : AAC: Amidon
PDB18: Analyses des Proximates produits Secs

Analyses compositionnelles

Résultats (incertitude)

C0090	AA	Protéines	Méthode : Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009	
	(a)	Azote total		8.19 (± 0.25) g/100 g
	(a)	Protéines (Nx6.25) (Kjeldahl)		51.2 (± 1.6) g/100 g
B7099	AA	Amidon (hydrolyse enzymatique)	Méthode :interne, adaptée de NF V03-606, Méthode Enzymatique	
	(a)	Amidon		3.4 (± 0.7) g/100 g
A7368	AA	Cellulose brute (Fibersac)	Méthode :Interne, Gravimétrie	
	(a)	Cellulose brute		1.2 (± 0.7) g/100 g
AA085	AA	Matières Grasses Totales (procédé B)	Méthode :Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009	
	(a)	Matières Grasses Totales après hydrolyse acide		19.7 (± 1.0) g/100 g
A083	AA	Cendres Brutes à 550 °C	Méthode :Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009	
	(a)	Cendres Brutes		11.2 (± 0.4) g/100 g
A01	AA	Humidité à 102-103°C (sur sable)	Méthode :Méthode interne adaptée du Règlement CE 152/2009	
	(a)	Extrait sec		95.7 g/100 g
	(a)	Humidité		4.3 (± 0.5) g/100 g

Deux pièces jointes sous format .PDF étaient jointes contenant les résultats et sont annexées au présent constat.

Clichés photographiques : DOUZE (12) photographies numériques prises sur place par mes soins et non retouchées

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

Et de tout ce que dessus, j'ai Julien LESEIGNOUX, Huissier de Justice Associé membre de la SELARL ACTHUIS, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice dont le siège social est à AMBOISE (37 400), 16 Place Richelieu. Fait et dressé le présent procès-verbal de constat auquel j'ai inséré une série de photographies numériques prises sur place par mes soins et non retouchées pour servir et valoir ce que de droit.

Coût total T.T.C. 504,01 €	
<i>Emolument</i>	400,00 €
<i>Transport</i>	7,67 €
TOTAL H.T.	407,67 €
<i>TVA 20,00%</i>	81,53 €
<i>Taxe forfaitaire</i>	13,04 €
<i>Lettre</i>	1,77 €
TOTAL T.T.C.	504,01 €

Maître LESEIGNOUX Julien Huissier de Justice Associé



BROUILLON